



RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION

DEPOSEE LE 17 JUIN 2025 PAR MM. SEBASTIEN BERCLAZ ET JULIEN VERREY :

« SOUTIEN AU COMITÉ DE LA FÊTE DU VILLAGE »

Monsieur le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet de l'interpellation

L'interpellation déposée le 17 juin 2025 par MM. Sébastien Berclaz et Julien Verrey intitulée « *Soutien au Comité de la Fête du Village* » demande à la Municipalité d'envisager un soutien logistique et administratif plus structuré et proactif à l'association organisatrice de la fête du village, par exemple en facilitant certaines démarches et en lui apportant un appui en matière d'organisation et de communication. Elle demande également quelle est la position officielle de la Municipalité quant à l'importance de maintenir cette fête dans la vie communale et quelles actions concrètes elle pourrait envisager pour éviter que cette manifestation ne disparaîsse.

2. Déterminations de la Municipalité

La Municipalité partage l'avis des auteurs de l'interpellation quant à l'importance de la Fête à Jouxtens dans la vie de la Commune. Cette manifestation contribue en effet non seulement à l'animation du village, mais également au renforcement du lien social, en réunissant les habitants de toutes les générations pour des moments d'échange et de convivialité.

La Municipalité exprime toute sa reconnaissance aux membres du comité de l'association de la Fête à Jouxtens et à l'ensemble des bénévoles qui, année après année, investissent temps, énergie et créativité pour offrir à la population un temps de rassemblement et de fête. Elle est consciente que le recrutement de bénévoles devient chaque année plus difficile. La tendance générale montre qu'un nombre croissant de personnes hésitent à consacrer durablement une part de leur temps libre à la vie associative. Cette évolution rend la tâche des comités d'organisation plus ardue, et la pérennité de certaines manifestations plus fragile.

S'agissant du soutien communal, la Municipalité rappelle qu'elle apporte depuis de nombreuses années un appui constant et structuré à l'association de la Fête à Jouxtens, comme à d'autres sociétés locales actives dans l'animation de la Commune.

- Sur le plan financier, la Municipalité a régulièrement répondu favorablement aux demandes de subsides formulées par l'association de la Fête à Jouxtens pour l'organisation de cette manifestation. Ces dernières années, ladite association a toutefois renoncé à solliciter une aide financière en raison de la bonne santé de sa trésorerie.
- Sur le plan logistique, les services de voirie et de conciergerie assurent chaque année la mise en place du mobilier et de l'équipement nécessaires au bon déroulement de la Fête à Jouxtens, ainsi que la remise en état des lieux après la manifestation.
- En matière de communication, plusieurs dispositifs sont à la disposition de la Fête à Jouxtens. Depuis 2022, les sociétés locales ont la possibilité d'envoyer, avec l'aide du greffe communal, des courriers par voie de tout-ménage à l'ensemble de la population. Le Journal communal publie en outre systématiquement les articles transmis par les associations. A ce titre, l'Association de la Fête à Jouxtens a pu bénéficier de nombreux espaces de communication ces dernières années (programmes, appels à bénévoles, retours sur les éditions passées, etc.). A titre d'illustration, plusieurs pages et encarts ont été publiés entre 2022 et 2025 dans le journal communal, afin de soutenir la visibilité de la manifestation et de ses besoins en bénévoles.

La Municipalité relève toutefois que certaines sociétés locales recourent de manière plus régulière et proactive à ces outils de communication. L'Association de la Fête à Jouxtens pourrait, si elle le souhaite, faire davantage usage des moyens mis à disposition, par exemple en adressant un tout-ménage pour rappeler que la Fête à Jouxtens repose entièrement sur des bénévoles. Le greffe communal se tient à disposition pour accompagner ce type de démarche.

En réponse aux questions posées, la Municipalité réaffirme donc :

- **Sa position officielle** : la Fête à Jouxtens occupe une place importante dans la vie de la Commune et mérite d'être soutenue.
- **Son engagement concret** : La Municipalité continuera de mettre ses moyens financiers, logistiques et communicationnels à la disposition de l'association de la Fête à Jouxtens.
- **Ses limites** : La réussite et la pérennité de la manifestation dépendent avant tout de l'implication des habitantes et des habitants, ainsi que du dynamisme associatif. La Municipalité ne saurait se substituer à la société civile pour l'organisation de tels évènements. Elle rappelle par ailleurs qu'elle organise elle-même plusieurs manifestations officielles, telles que la Fête nationale du 1^{er} août, le Noël du Village ainsi que le souper et la sortie annuelle des aînés.

La Municipalité encourage ainsi l'Association de la Fête à Jouxtens à continuer de mobiliser largement les forces vives du village et se tient à disposition pour faciliter, dans la mesure de ses moyens, la poursuite de cette belle tradition communale.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillère communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de la réponse municipale à l'interpellation citée en titre.



Jouxtens-Mézery, le 18 septembre 2025.

Délégué de la Municipalité : M. Serge Roy.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2025.